



Courrier du SEB
Direction / MISEN
Arrivé le

15 MAI 2025

PREFECTURE
12 MAI 2025
de la MAYENNE

TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

Direction Développement
ZAC du Solet - 5 impasse de l'Espéranto
BP 80179
44802 - Saint Herblain Cedex

Préfecture de la Mayenne
46 rue Mazagran
53000 Laval

Saint-Herblain, le 06 mai 2025

Objet : Réponse à l'avis de la MRAe concernant l'installation de la centrale solaire au sol du Chêne de Guette sur la commune de Changé (53)

LRAR n° 1A 192 129 3115 6

Madame la Préfète,

Je prends bonne note de l'information d'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), sollicitée sur le dossier relatif à l'ensemble du projet de centrale solaire au sol du Chêne de Guette. Cette absence d'avis n'appelle, de fait, pas de remarque particulière de notre part. J'accuse donc la bonne réception de l'achèvement de la phase d'examen de la demande de permis de construire.

Pour mémoire, la demande de permis de construire vise un projet de centrale solaire au sol d'une surface clôturée de 3,6 hectares et d'une surface projetée au sol des panneaux de 1,72 ha, pour une puissance d'environ 4 MWc.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre très haute considération.

Guillaume Sallaberry
Responsable de l'agence Grand-Ouest